

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 23 NOVEMBRE 2023**OBJET :****2 / OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT****2.1.1 – Opérations de création de logements****2.1.1 – Validations et modifications d'opérations****COMMUNE DE CHAUMONT**
CONSTRUCTION DE 7 GARAGES, 3 RUE DE LORRAINE**Délibération n° 2023 060 BUR**

Six administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

A donné un pouvoir :

- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social

27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059

52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28

www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur un complément de budget pour l'opération de construction de 7 garages, à CHAUMONT – Rue de Lorraine.

Par délibérations en dates des 5 juillet 2018, le Bureau du Conseil d'Administration a autorisé l'acquisition du pavillon sis 3 rue de Lorraine à Chaumont pour la somme de 28 000 € net vendeur.

Par délibération en date du 25 novembre 2020 le Bureau du Conseil d'Administration à décider d'arrêter le projet de démolition du pavillon et de construction de 8 garages et également d'arrêter le cout prévisionnel correspondant à 180 000,00 € HT soit 195 000,00 € TTC pour la démolition du pavillon et la construction de 8 garages.

La première phase des travaux a été réalisé, lot N°1 – Désamiantage, pour un montant de 20 080,00 € HT soit 24 096,00 € TTC.

Un recours gracieux a été déposé par les voisins auprès de la Ville de Chaumont, signataire du permis de construire, sur la densité de garages. La proposition d'Hamaris de supprimer un garage a été proposée à la Ville de Chaumont, transmise aux plaignants et par courrier du 25 octobre 2021 leur avocat faisant part de la renonciation à l'engagement d'un recours contentieux.


Les offres pour la consultation de la deuxième phase travaux ont été analysés. Après négociation pour certains lots, le montant des travaux est de 143 158,48 € HT hors désamiantage.

L'enveloppe financière de l'opération serait portée de 121 500,00 € HT à 164 146,33 € HT travaux soit 250 000,00 € TTC (+28,2%). L'augmentation provient d'une part de la démolition de la maison (de 20 000 € HT à 35 880,00 € HT soit +79 %) et d'autre part de la construction des garages (de 98 000 € HT à 120 100 € HT soit + 23 %). Le projet ayant évolué pour passer de 8 à 7 garages, le coût de la construction passe de 12 250,00 € HT /garage, à 17 160 € HT.

Pièce jointe en annexe : plan de financement

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'administration DECIDE, à l'unanimité :

- **D'arrêter comme ci-dessus les coûts prévisionnels,**
- **D'autoriser le Directeur général :**
 - **à procéder à la signature et la notification des marchés, après attribution par la Commission des Achats ou la Commission d'Appels d'Offres le cas échéant,**
 - **à procéder à l'attribution des marchés de services nécessaires à la réalisation du projet conformément à la réglementation applicable à la commande publique,**
 - **à conclure et signer les marchés, contrats et conventions à intervenir y compris les éventuels avenants supérieurs à 5% après avis de la Commission des Achats ou Commission d'Appels d'Offres le cas échéant,**
 - **à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières relatives à ce(s) marché(s), (pièces d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux, ordres de services...)**
 - **à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation de ce projet,**
 - **à régler les sommes dues au titre de ce programme, même en cas de dépassement, ce sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global prévisionnel**

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ
Chaumont, le 23 NOVEMBRE 2023  Le Président Bertrand OLLIVIER